



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports

Question écrite n° 59515

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la prospection de nouveaux talents sportifs dans nos différentes outre-mer. En effet, il paraîtrait intéressant de mener une véritable campagne de prospection, en individuel, pour les athlètes, et en disciplines collectives pour le foot et le rugby, notamment dans les îles du Pacifique. Cette campagne serait menée en étroite liaison avec sa collègue chargée de l'outre-mer, en étant relayée sur le terrain par la connaissance et la compétence des sections départementales de la jeunesse et des sports. Cette campagne pourrait intervenir dès l'année 2010, puis être renouvelée chaque année. Il lui demande donc de lui indiquer ce qu'elle compte entreprendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Le dispositif national du sport de haut niveau validé par la secrétaire d'État chargée des sports s'appuie sur les stratégies mises en place par les fédérations sportives pour former et préparer les meilleurs sportifs de leur discipline. Concernant la formation sportive outre-mer, le secrétariat d'État aux sports soutient 22 pôles dans 10 disciplines sportives (athlétisme, basket-ball, cyclisme, escrime, football, handball, judo, natation, pelote basque, squash), se répartissant en 3 pôles France et 19 pôles espoirs et accueillant 193 sportifs de haut niveau et 653 sportifs espoirs. Des pôles de gymnastique, taekwondo et volley-ball ont aussi été labellisés au cours de l'olympiade 2005-2009. Ces structures et ces sportifs entrent dans la stratégie des fédérations sportives permettant d'identifier, sélectionner puis préparer les sportifs de haut niveau à un double projet, de réussite sportive et d'insertion professionnelle. Parallèlement à ce schéma national, les directions départementales ou territoriales accompagnent l'animation sportive locale, et particulièrement le perfectionnement de la jeune élite. Pour cela, un certain nombre de disciplines ont mis en place des pôles « outre-mer » (permanents ou semi-permanents) placés en amont des pôles espoirs. Ces structures jouent un rôle important dans la détection des meilleurs sportifs. Quant à la participation des sportifs aux compétitions ayant lieu en métropole, des crédits sont alloués aux fédérations dans le cadre des conventions d'objectifs, conclues avec le ministère chargé des sports, pour leur permettre d'assurer une continuité territoriale. Les états généraux de l'outre-mer mis en place par le secrétariat d'État à l'outre-mer ont pris en compte la thématique du sport. Les propositions issues des travaux sont en cours d'expertise. Leur mise en oeuvre fait l'objet d'un travail coordonné entre les deux ministères.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59515

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9190

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12356